

## Marie de Lancry de Verpillière (1620 – 1697)

Fille de Charles de Lancry, sieur de Verpillière et de Béais, capitaine d'infanterie, et de Geneviève le Gendre, Marie de Lancry est fille d'honneur de la reine de Médicis, puis de la duchesse de Longueville, Anne Geneviève de Bourbon-Condé. Elle réside fréquemment au château de Trye, propriété du duc Henri II de Longueville. Le 13 novembre 1651, elle épouse à Bordeaux Philippe Huault marquis de Bussy, "Mestre-de-camp" des deux régiments de Condé, infanterie et cavalerie, dont elle a un fils, Armand.

Philippe Huault né le 20 mai 1632, qui s'est marié à l'insu de ses père et mère, se signale dans les combats du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652. Il y reçoit plusieurs blessures dont l'une d'entre elles de son propre père qui commande dans les troupes du roi et qui ne le reconnaît pas. Il meurt de ses blessures le 17 mars 1653.

Très pieuse, après le décès de son mari, Marie de Lancry entre au couvent des carmélites de Gisors. La succession du marquis de Bussy se règle qu'à la suite de nombreux procès avec le frère et la sœur de feu son époux. On va même jusqu'à lui faire subir de terribles humiliations en qualifiant son mariage "*d'usurpé*" et son fils "*d'enfant prétendu né de la conjonction illégitime dudit Philippe Huault et de ladite de Lancry*".

Armand Huault, marquis de Bussy est né le 2 août 1652. Il est reçu page du roi en sa grande écurie en 1667 et ensuite capitaine au régiment de sa majesté. Il meurt le 6 août 1683 sans enfant de son mariage contracté à Lille avec Catherine de Sainte Aldegonde en 1677.

Marie de Lancry établit le 12 novembre 1683 un contrat de création et de constitution d'une rente annuelle de 200 livres destinée à :  
*" être employée à l'entretien et subsistance de deux filles de piété et d'exemple dont l'une aura le soin de faire l'école, d'instruire et d'enseigner les petites filles du lieu (Trie-Château) gratuitement et sans que les pauvres soient obligés de donner aucune chose ; et l'autre pour avoir soin des malades du lieu et de les visiter, assistée de remèdes et médicaments "*.

Ce contrat rédigé et enregistré par les notaires royaux au Châtelet de Paris, est établi sur le trésor royal en l'hôtel de ville du même lieu. Elle charge ensuite un prêtre chapelain, Armand Cornuot de l'exécution de la donation et fondation de cette œuvre.

Cet acte est officialisé et dûment paraphé le 20 septembre 1688 au château de Trye par Maître Pierre Roffet, notaire garde-notes du roi en la ville et comté de Chaumont en présence de:

- Dame Marie de Lancry, donatrice résidant au monastère des dames Carmélites de Gisors.
- Jean Courtois, docteur en théologie et curé de Trye.
- Jean Dumesnil, prêtre vicaire.
- Charles Hottot, prêtre chapelain

- Robert Drouard, marchand hôtelier, ces trois derniers étant témoins et demeurant à Trye.

Le curé, Jean Courtois, en son nom et celui de ses successeurs, accepte de toucher cette rente pour l'entretien de la fondation. En contrepartie, il s'engage à célébrer annuellement et à perpétuité un service solennel pour le repos de l'âme de Marie de Lancry.

L'acte du 20 septembre 1688 est ainsi libellé:

*" Par devant Maître Pierre Roffet notaire gardenottes du Roy en la ville et comté de Chaumont en Vexin François et en l'accroissement de Magny, soussigné fut présente Dame Marie de Lancry, veuve de haut et puissant seigneur Messire Philippes Huaut, chevalier, seigneur marquis de Bussy, Denaires et autres lieux, résidente ordinairement au monastère des Dames Carmélites de Gisors étant de présent au Château de Trye, laquelle par un mouvement de piété connoissant le besoin que les pauvres malades ont d'être assistés et l'utilité qu'il y a que les enfants soient instruits et eleves dans la piété chretienne a volontairement et de son bon gré fondé à cet effet à perpétuité, fondé, donné quitté, transporté et délaissé par ces présentes par donation irrévocable entre vifs et par la meilleure et manière qu'il se peut avec promesse de garantie de tous troubles la somme de deux cens livres de rente par chacun an payable de six mois en six mois par moitié et le principal dicelle montant a quatre mille livres a prendre sur cinq cens livres aussy de rente dont le fond et principal monte a neuf mil livres sur le trésor royal etably en l'Hôtel de Ville de Paris suivant et ainsy qu'il est porté au contract de création et constitution passé au proffit de ladite Dame pardevant Nicolas Le Clerc et François Arronet conseillers du Roy, notaires et gardenottes de sa majesté au Châtelet de Paris **le douze novembre mil six cens quatre vingt trois pour être ladite rente de deux cens livres touchée et receue par chacun an auxdits termes par les sieurs curés dudit Trye et être employée a l'entretien et subsistance de deux filles de piété et d'exemple dont l'une aura le soin de faire l'école, d'instruire et d'enseigner les petites filles du lieu gratuitement et sans que les pauvres soient obligés de donner aucune chose et l'autre pour avoir soin des malades du lieu et les visiter, assister de remèdes et médicaments et autres choses nécessaires** selon qu'il luy sera marqué par lesdits sieurs curez et dame de la charité du même lieu et aussy selon le fond qui se trouvera en ladite Charité déjà etablye en ladite paroisse de Trye, lesquelles deux filles seront choisyes et nommées par les sieurs curez dudit Trye conjointement avec la révérende mère prieure du monastère des Dames Carmélites de Gisors ainsy qu'elles ont eu la bonté de le promettre a ladite Dame fondatrice..."*

Les termes du contrat sont à nouveau modifiés le 30 août 1714, par les "prévosts des marchands et échevins" de Paris, le capital étant cette fois prélevé sur les aydes et gabelles, deux des innombrables impôts de l'époque (le premier taxant la circulation des denrées et le second le sel). En 1731, le vidimus est réactualisé et stipule que René Chevalier, curé de la paroisse de Trye, successeur de Jean Courtois touche régulièrement les arrérages de la rente.

Marie de Lancry termine sa vie à Port Royal des Champs, le 15 juin 1697 où elle fut inhumée.

Le vendredi 31 mars 2006, le Conseil Municipal, après délibérations, décide d'attribuer le nom de "Marie de Lancry" à l'école de Trie-Château.



Texte extrait de:

- Journal de la commune de Trie-Château. Article de madame Monique Brennemann. Juin 2002
- Notes historiques de madame Monique Brennemann